

3810

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

ASSOCIATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



PROCES VERBAL

CINQUIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT
SOCIAL

(Mardi 23 mars 2004)

Décembre 2004

L'an Deux mille quatre, le mardi 23 mars à 9 heures trente minutes, s'est tenue dans la Salle de Conférence de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS), la cinquième session de l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social.

L'Assemblée Générale était présidée par le Monsieur Boubacar Traoré, Directeur de Cabinet, représentant Madame Awa Gueye Kébé, Ministre du Développement Social et de la Solidarité Nationale, Présidente de l'Association, en présence des membres convoqués. La liste est jointe en annexe.

A l'ouverture de la séance le Président de séance Monsieur Traoré a souhaité la bienvenue aux membres de l'Assemblée générale (AG), et salué leur engagement pur le succès de l'agence, manifesté à travers les conseils et appuis importants qu'ils ne cessent d'apporter à l'AFDS dans le cadre de sa mission.

Ensuite il a magnifié le rôle que l'AFDS joue en tant qu'instrument du Gouvernement du Sénégal dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il a ensuite présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Examen et adoption des procès verbaux des troisième et quatrième sessions de l'Assemblée Générale ;
2. Présentation et adoption du bilan 2003 du Projet Fonds de Développement Social ;
3. Présentation et adoption du Plan d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) 2004,
4. Présentation et adoption de la requête de financement pour l'extension des activités de l'AFDS dans la région de Ziguinchor ;
5. Examen et adoption des propositions de modification du manuel de procédures de l'AFDS ;
6. Examen et adoption du projet de Règlement Intérieur de l'AFDS ;
7. Examen de la candidature du CONGAD en qualité de membre de l'AG ;
8. Questions diverses.

Après examen, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté à l'unanimité le projet d'ordre du jour.

1. EXAMEN ET ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES TROISIEME ET QUATRIEME SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1 Examen et adoption du procès verbal de la troisième session de l'Assemblée Générale

L'AG n'a pas formulé d'observations de fond sur le procès verbal de la troisième session de l'AG tenue le 19 juin 2003.

Les corrections de formes proposées concernent quelques coquilles et la proposition de reformulation ci après :

Page 3 : préciser le terme « Direction de la Prévision et de la Statistique » et rattacher la Cellule de suivi de suivi opérationnelle des projets et programmes au Ministère de la Famille, du Développement social et de la solidarité nationale en lieu et place du Ministère des Finances.

Le Procès verbal a ensuite été adopté à l'unanimité avec ces amendements.

1.2 Examen et adoption du procès verbal de la quatrième session de l'Assemblée Générale

Sur le procès verbal de sa quatrième session tenue le 24 juin 2003, l'AG n'a pas formulé d'observations de fond. Les modifications de forme proposées portent sur les pages suivantes :

Page 2 , § 2 : écrire « revue annuelle conjointe » et non « revue à mi parcours ».

Page 3 : § 4 : écrire « a exprimé la conviction de la Banque Mondiale sur la capacité de l'AFDS à relever le défi de l'extension des activités » au lieu de « a exprimé l'intérêt de la Banque de relever le défi..... »

Page 3 §3 : écrire « il a indiqué..... » au lieu de « il a défini»

Page 4 2) : écrire « ...défi majeur » au lieu de « enjeu majeur » , et terminer le paragraphe par « il se pose un certain nombre de questions : «

Page 5 point 3 : écrire « les représentants en plus de ceux des bénéficiaires » en lieu et place de « les représentants en plus des représentants des bénéficiaires »

Page 5 §2 : supprimer le terme « volontaires »

Page 6 : supprimer « aux besoins des populations » et écrire « soit utilisées pour y répondre »

Le Procès verbal a ensuite été adopté à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des modifications de forme ci-dessus énumérées.

2. PRESENTATION ET ADOPTION DU BILAN 2003 DU PROJET FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le Directeur Général de l'AFDS a ensuite pris la parole pour présenter le rapport bilan de l'AFDS au 31 décembre 2003, soumis à l'examen des membres de l'AG.

Son intervention a porté d'abord sur le rappel des objectifs et du contexte de mise en œuvre des activités du projet, ainsi que sur les principales réalisations de l'année 2003 qui a marqué un tournant décisif dans la vie du projet avec la mise en place des premiers financements au profit des communautés de base, après la réalisation des principaux préalables en 2002.

Au plan institutionnel et organisationnel, l'AFDS a eu à son actif :

- L'organisation de deux sessions de l'Assemblée Générale de l'Association du Fonds de Développement Social qui ont permis de préparer la revue à mi parcours du projet et abouti à la recommandation d'extension des activités en Casamance ;
- L'organisation de la Revue à mi parcours du projet entre le Gouvernement et l'IDA du 11 au 27 juin 2003 ;
- L'élargissement de l'Assemblée Générale à d'autres acteurs clés de la lutte contre la pauvreté (Programme de Renforcement de la Nutrition, CONGAD) ;
- La mise en place des Comités Techniques d'Evaluation (CTE) régionaux dans le cadre de la décentralisation; ces organes sont présidés par les gouverneurs avec une composition similaire à celle de l'AG ;
- Le renforcement du partenariat entre l'AFDS d'une part et les Parlementaires et ONGs de l'autre, par l'organisation de deux ateliers d'information sur les approches et procédures du projet.
- Le renforcement de l'équipe du projet par un poste de Contrôleur Interne et un Assistant Comptable ;

- La réalisation de la mission d'audit des comptes de 2002 dans les délais sanctionnés par une opinion sans réserve.

Au plan opérationnel, l'AFDS a mis en œuvre les actions suivantes :

- L'achèvement des Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP), la mise en place d'une base de données sur les résultats des EPP, et la capitalisation sur les EPP ;
- La mise en place de l'assistance technique aux communautés avec le recrutement de 6 opérateurs d'appui au développement communautaire (OADC) et 6 opérateurs d'appui à la micro finance (OAMF) ;
- L'organisation de quatre sessions d'évaluation des projets par les CTE dans les régions de Kaolack, Fatick, Kolda et Louga ;
- Le financement de 260 micro-projets d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base, de 271 sous-projets d'activités génératrices de revenus et de 2 sous-projets d'appui aux SFD ;
- Le démarrage des activités de l'AFDS dans la Région de Dakar ;
- Le renforcement des capacités des OCBs et des groupes vulnérables ;
- Le développement d'un système d'information de suivi de la pauvreté ;
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation du projet ;

Cette présentation du bilan a été complétée par des exposés sur les activités réalisées par les structures impliquées dans la lutte contre la pauvreté qui ont reçu l'appui de l'AFDS dans le cadre du suivi de la pauvreté, à travers les conventions ci-après :

- Convention N°03B/2002 signée entre l'AFDS et le Ministère de l'Economie et des Finances pour l'appui à la Cellule de suivi du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Convention N° 01B/2001 signée entre l'AFDS et le Ministère de l'Economie et des Finances pour l'appui à la Direction de la Prévision et de la Statistique
- Convention N° 04B/2002 signée entre l'AFDS et le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Familiale pour l'appui à la Cellule de suivi opérationnelle des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MFSSN.

Le représentant de la Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CS/MEF) a tenu à faire part aux membres de l'AG, de la pro activité dont l'AFDS a fait montre dans la mise en œuvre des activités de la convention signée entre l'AFDS et le MEF, ce qui lui a permis de démarrer ses activités dans de bonnes conditions en mettant en place les Comités Régionaux de Suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le représentant de la Direction de la Prévision de la Statistique (DPS) a pour sa part fait le bilan des réalisations des activités prévues dans le cadre de la Convention signée entre l'AFDS et le Ministère des Finances et qui porte sur : (i) la réalisation de l'enquête ESAM II (ii) la mise en place de l'observatoire, (iii) la mise en place d'outils d'analyse (matrice de comptabilité sociale), (iv) la réalisation des enquêtes de suivi. Il s'est réjoui de l'état d'exécution de l'ESAM 2 dont les résultats viennent d'être publiés ; en revanche s'agissant de l'Observatoire qui doit être équipé avec l'appui de l'AFDS, les besoins ont été définis mais un retard important est noté, du fait que cet observatoire n'a pas encore d'existence effective, le processus de création étant en cours.

Le Coordonnateur de la Cellule de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Familiale (CS/MDSSN) a également présenté le bilan des ses réalisations dans le cadre de la convention d'appui signée entre l'AFDS et le MDSSN.

Chacune des structures sus mentionnées a produit un rapport bilan transmis aux membres de l'AG.

A l'issue de cette présentation, les discussions qui ont suivi ont permis aux membres de l'AG, de formuler des appréciations sur les réalisations et acquis de l'année 2003.

Le Président de l'ANCR Monsieur Alé Lô, a salué la démarche de l'AFDS basée sur l'approche participative et la multi-sectorialité. Selon lui, l'Agence demeure l'un des principaux acteurs de la décentralisation, car, intervenant à la base, et permettant de rapprocher les communautés à leurs collectivités locales, à travers la mise en place de mécanismes pertinents. Cet exemple constitue pour lui, une voie à suivre par les autres projets dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.

Il a par ailleurs exprimé le vœux d'une plus grande représentation des Collectivités Locales au niveau du dispositif de mise en œuvre et de suivi du DRSP, en vue d'une meilleure implication pour la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté que le Gouvernement est entrain de mettre en œuvre.

L'intervention du Représentant de l'Association des Maires du Sénégal a porté sur le suivi de la pauvreté impliquant plusieurs acteurs dont les bénéficiaires des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour ce qui concerne l'AFDS, il a recommandé la prise en compte des éléments de mesure et d'évaluation d'impact des interventions de l'Agence. Par ailleurs, il a salué le rôle fédérateur joué par l'Agence pour intégrer plusieurs bases de données existant à différents niveaux, à travers l'appui à la mise en place d'un système d'information sur la pauvreté.

Le Président du CONGAD a à son tour, apprécié le bilan très positif de l'AFDS qui s'est traduit par un bon niveau de décaissement dès la première année de mise en place des ressources au niveau des communautés, et ceci, grâce à des mécanismes appropriés. Il a apprécié la démarche de l'AFDS visant à impliquer tous les acteurs, et s'est réjoui de l'atelier organisé par l'AFDS, à l'issue duquel un plan d'action a été élaboré pour définir les axes de collaboration entre l'AFDS et le CONGAD.

Le Coordonnateur du PNIR, après avoir félicité l'AFDS des importants résultats acquis ayant permis aux populations d'accéder au mieux être, a fait le constat que les besoins prioritaires des populations bénéficiaires des actions de l'AFDS se recoupent avec celles du PNIR, d'où la nécessité de synergie entre l'AFDS et le PNIR. Il a par ailleurs interpellé l'AFDS sur son expérience acquise en matière de prise en charge des relais communautaires et de stratégie de pérennisation, qui mérite d'être partagée.

Le Directeur de la Planification, Monsieur Aboubacry Demba Lom, a eu à apprécier la qualité du bilan présenté par l'AFDS, et la bonne structuration du document. Il a surtout marqué son intérêt pour les leçons apprises qui permettent de capitaliser sur les expériences du programme et revoir au besoin les orientations du programme dans sa mise en œuvre. Monsieur Lom a formulé les recommandations suivantes : (i) la quantification des bénéficiaires des projets financés par l'AFDS, (ii) le renforcement de la coordination entre les projets, et (iii) la mise en place une matrice de suivi des recommandations de l'Assemblée Générale pour mieux rendre compte à l'AG de leur prise en compte.

Le Représentant de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), après avoir félicité l'AFDS des importants résultats obtenus, a apprécié l'approche de l'AFDS visant à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Les visites conjointes sur le terrain qui ont été effectuées avec la participation de la DCEF, ont permis de voir les réalisations concrètes et de bonne qualité, qui démontrent la capacité de l'AFDS à étendre dorénavant ses activités à une échelle plus grande.

Après cette série d'interventions, Madame le Directeur Général de l'AFDS a apporté des réponses qui ont permis de clarifier davantage les questions et commentaires formulés.

Ensuite, le Président a soumis aux membres de l'AG le bilan qui a été adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION ET ADOPTION DU PLAN D'OPERATIONS ET BUDGETS ANNUELS (POBA) 2004

Le Plan d'Opérations et Budget Annuel de l'AFDS pour l'année 2004 a été présenté par Madame le Directeur Général, pour un montant global de dix milliards quatre cent quatre vingt six millions, quarante sept milles cinq cent cinquante cinq (10 486 047 555) FCFA.

Aucune objection n'étant relevée, le Plan d'Opérations et Budgets Annuels (POBA) 2004 a été approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité de ses membres.

4. PRESENTATION DE LA REQUETE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'AFDS

Le Directeur Général de l'AFDS a soumis à l'Assemblée Générale la requête de financement d'un montant de 9 252 060 000 FCFA destiné à : (i) appuyer l'extension des activités dans la région de Ziguinchor, conformément à la recommandation de l'AG de juin 2003 ; (ii) couvrir les besoins complémentaires en financement de 242 communautés pauvres des régions de Louga, Kaolack et Kolda ayant fait la demande d'infrastructures sociales de base (puits, écoles, postes de santé). Cette requête a été formulée dans une lettre adressée au MEF par la présidente de l'AG en date du 21 novembre 2003.

Suite à cette présentation, les discussions ont été ouvertes pour recueillir les avis des membres de l'AG.

La représentante de la DCEF a souligné la cohérence de la demande avec la stratégie de réduction de la pauvreté et s'est engagée à rechercher des pistes de financement en introduisant la requête au niveau des partenaires financiers dans le cadre de l'appui budgétaire. Elle a cependant formulé quelques recommandations relatives à la présentation du dossier, à savoir : (i) valoriser le document en mettant l'accent sur la création de richesses au niveau des groupes vulnérables, (ii) planifier les ressources requises dans le temps. La DCEF a enfin réitéré sa disponibilité à réexaminer le document en rapport avec l'AFDS pour sa finalisation.

Prenant la parole, le Président de séance Monsieur Traoré, a noté que cette requête répond effectivement à un besoin du Gouvernement et des populations. Selon lui, la mobilisation des ressources requises pour la réalisation du programme complémentaire sera prise en charge par le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MDSSN) et en conséquence, l'AG devait reporter sa décision sur ce point à une date ultérieure.

Sur ce point, le Directeur Général de l'AFDS a tenu à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une décision nouvelle attendue de l'AG mais plutôt de l'opérationnalisation d'une décision de l'AG du 24 Juin 2004, l'enjeu étant l'ouverture d'une antenne régionale à Ziguinchor en 2004 et le démarrage effectif des activités durant cette présente phase du projet.

Il est ressorti des discussions sur ce point la confirmation de la pertinence de l'intervention à Ziguinchor ; cependant l'AG n'ayant pu prendre aucune décision sur les ressources et modalités de financement a différé son opinion à une séance ultérieure.

5. EXAMEN DES ELEMENTS DE MISE A JOUR DU MANUEL DES PROCEDURES

Les éléments de mise à jour du manuel de procédures ont été présentés à l'AG par le Directeur Général de l'AFDS. Un document récapitulatif l'ensemble des propositions d'amélioration a été mis à la disposition des membres.

Les membres de l'AG ont apprécié la pertinence des mises à jour souhaitées par l'AFDS. Ils ont noté cependant que la présentation du document ne permet pas de différencier les commentaires effectués sur les propositions de révision par rapport au texte de base et recommandé en conséquence une amélioration de la présentation du document.

6. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'AFDS

L'AFDS a soumis à l'appréciation de l'AG un projet de règlement intérieur révisé destiné à compléter le Règlement Intérieur sommaire adopté lors de la création de l'association, en tenant compte des évolutions induites par le développement de l'Agence. Les membres de l'AG ont estimé que le projet traitait à la fois de l'association et de l'Agence mais n'explicitait pas de façon suffisante les attributs respectifs de chacun des organes ni les liens et recommandé en conséquence l'amélioration du document sur ces points. Ainsi, le Règlement Intérieur pourrait être présenté en deux parties :

1. les rapports entre l'Association et l'Agence ;
2. les rapports entre l'Agence et ses agents.

Pour ce faire, l'AG a suggéré le recrutement d'un expert qui pourrait utilement assister l'Agence dans cette tâche.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'AG.

7. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE DU CONGAD

La requête du CONGAD visant à passer de son statut d'observateur à celui de membre de l'AG a été présentée par le Directeur Général de l'AFDS. Celle-ci a rappelé que le CONGAD, à travers la participation des ONGs à la mise en œuvre du DSRP et la participation de ses représentations régionales dans les CTE, a toujours manifesté son intérêt à participer à la mise en œuvre du programme de l'AFDS.

Le CONGAD avait présenté sa candidature à la précédente session de l'AG, qui lui avait demandé d'adresser au président une lettre formelle de demande d'adhésion qui l'examinera et fera suite à cette demande.

L'Assemblée Générale a noté le rôle important joué par les ONGs dans la mise en œuvre du programme comme agences d'exécution communautaires, et représentant de la société civile qui ont leur part de responsabilité dans la mise en œuvre d'un programme multisectoriel tel que l'AFDS. Deux aspects ont été mis en relief : a) le fait que toutes les ONGs ne soient pas membres du CONGAD ; b) la reconnaissance du CONGAD en tant qu'interlocuteur du gouvernement dans les discussions concernant ce secteur. Le président de séance a émis l'avis d'attendre les résultats des consultations Etat/ONGs menées par son département pour prendre une position finale sur ce point. En attendant, le CONGAD pourra conserver son statut d'observateur sans que ne soit remis en cause sa participation au niveau régional et national.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'AG

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Pour clôturer la session, le Président de séance a rappelé les principales conclusions sur lesquelles l'Assemblée Générale s'est prononcée concernant les différents points de l'ordre du jour. Il s'est réjoui de la qualité des débats et a réitéré les félicitations et encouragements de l'AG à la Directrice générale de l'AFDS et à son équipe pour les performances enregistrées en si peu de temps tout en les assurant du soutien actif des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures 15 minutes.

Fait à Dakar le

Le Président

La Secrétaire de Séance

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

01	Penda NDIAYE CISSE	CAS / PDIS / MSP
02	Babacar I. SENE	PRN
03	Babacar FALL	DPS / MEF
04	Mamadou KANE	PNIR
05	Aboubacry D. LOM	DP / MPL
06	Ndèye Mayé DIOUF	MEF / DCEF
07	Aly LO	ANCR Maison des Elus Locaux
08	Oumar Daouda SOGNANE	Ministère de la Jeunesse
09	Thierno Seydou NIANE	MEF / CESPLP
10	El Hadji MALICK DIOP	AMS / UAEL
11	Ibrahima DIA	MEF / CSPLP
12	Ndèye Mayé GUEYE	CSPLP / MEF
13	Ndèye Coura MBAYE	RUISE / AFDS
14	Fatou GUEYE DIASSE	FNGPF
15	Babacar MBOUP	DPRE / ME
16	Amacodou DIOUF	CONGAD
17	Cheikh Saad Bouh SAMBE	AFDS
18	Mactar FALL	AFDS

19	Boubacar NDIAYE	AFDS
20	Ngoné SOW CISSE	AFDS
21	Demba Alioune NDIAYE	MFSSN
22	Madjiguène DIAGNE	MFSSN
23	Philippe DIOUF	MEF / DDI
24	Maguette MBAYE DIOUF	CNJS
25	Pape Sakhoudia DIONG	AFDS
26	Jean Jacques BADJI	AFDS
27	Cheikh Sadibou LY	AFDS
28	Ousmane KA	CSPLP / MFSSN
29	Khardiata LO NDIAYE	D.G. AFDS
30	Francis Biram GUEYE	RAF / AFDS

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CONVENTION MEF/MDSSN

(Décembre 2004)

Dans le cadre de la convention entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MDSSN), la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) est chargée de mettre en place un système de gestion de l'information sur la pauvreté. Cette mission consiste en :

- La poursuite de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II, 2001/2002) ;
- L'équipement de l'Observatoire des Conditions de Vie, de la Pauvreté et du Développement humain (OCV) ;
- La mise en place d'une base de données sur les infrastructures socioéconomiques urbaines et d'un tableau de bord sur les indicateurs sociaux ;
- La réalisation d'une Enquête de Suivi de la Pauvreté ;
- La mise en place d'un réseau producteurs/utilisateurs des indicateurs de développement ;
- L'élaboration d'une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) et d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC).

Ce rapport fait le point des activités en instance, des travaux déjà exécutés et ceux en cours de réalisation. Le plan d'actions et les budgets pour l'année 2005 sont présentés en annexe. Ce programme dont l'Enquête de Suivi de la Pauvreté constitue l'activité principale est basé sur une adaptation de la méthodologie et un réaménagement du budget initial de ladite enquête au contexte actuel.

1. L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

1.1. L'ENQUETE SENEGALAISE AUPRES DES MENAGES

A la suite de l'ESAM I, l'ESAM II s'inscrit dans le cadre des programmes de suivi des conditions de vie des populations. Elle permet : (i) de dégager un profil et d'analyser les déterminants de la pauvreté, (ii) de déterminer la structure des dépenses selon certaines caractéristiques des ménages et de mesurer les inégalités entre les différents groupes socio-économiques, (iii) d'analyser la structure de la consommation des ménages, (iv) d'analyser la qualité de l'alimentation des populations et enfin (v) de calculer des indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé et nutrition, de patrimoine et d'accès au logement.

La base de données de l'enquête, disponible depuis 2003, est constituée de 15 fichiers sous format SPSS. Elle comporte toutes les données brutes collectées durant ladite enquête. Elle a été transmise à la Banque Mondiale et à la plupart des partenaires et autres institutions de recherches. Ces données ont permis les premières analyses qui ont fait l'objet de deux rapports:

- Un rapport préliminaire sur «La pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002» a été rédigé et publié en collaboration avec la Banque Mondiale au courant de l'année 2003. Ce rapport qui porte principalement sur les tendances, le profil, la perception et les déterminants de la pauvreté, donne des estimations comparables de l'incidence de pauvreté et des inégalités en utilisant les données des enquêtes ESAM I de 1994-95 et ESAM II de 2001-2002.
- Un second rapport de synthèse plus complet a été finalisé et validé lors d'une retraite interne organisée hors de Dakar. Il est actuellement disponible, même si la mise en forme reste à parfaire. Il traite de l'ensemble des thèmes abordés dans l'enquête et sera publié au courant de décembre 2004.

1.2. L'OBSERVATOIRE

Le principal objectif de l'OCV est de collecter et de centraliser l'information nécessaire au suivi des conditions de vie, de la pauvreté et du développement humain, de prévoir et d'évaluer les impacts de certaines politiques ciblées sur le bien-être des populations, de diffuser les informations ainsi obtenues auprès des décideurs, des partenaires au développement et de la société civile.

Les travaux préparatoires entamés depuis octobre 2002 avec l'appui financier et technique du PNUD, se sont déroulés en deux étapes. Cinq rapports diagnostics ont été produits sur l'évaluation des besoins d'informations et de suivi-évaluation des principaux producteurs et utilisateurs de données d'une part et d'autre part sur leur environnement informatique et leur système et politique de communication. La synthèse de ces rapports a permis la définition d'une architecture technique pour le système d'information devant alimenter l'OCV.

Les propositions du consultant ont fait l'objet d'un atelier de validation et l'élaboration d'un plan d'action pour 2004-2005. L'atelier tenu en juin 2003 a regroupé la plupart des parties prenantes et permis de discuter en détail des propositions du consultant, d'adopter l'architecture à mettre en place et de donner des indications sur les équipements et leurs spécifications techniques, les ressources humaines, les délais de mise en œuvre et les coûts.

Les recommandations mettent l'accent sur la définition du cadre juridique, l'amélioration du système d'information de la DPS sur lequel reposera l'OCV, notamment sur une réorganisation de l'existant afin de disposer d'un outils capable de satisfaire la demande prioritaire des principaux utilisateurs, en particulier la production d'indicateurs pour le suivi du DSRP et des OMD.

Les réflexions ont aussi porté sur le plan de financement de l'OCV, le plan de formation du personnel ainsi que sur les termes de référence de certains personnels à recruter pour l'exécution de tâches précises.

S'agissant du cadre institutionnel, un projet de décret proposé par le Ministre de l'Economie et des Finances a été introduit auprès du Secrétariat Général du Gouvernement.

Du fait que l'essentiel de l'information recherchée repose sur la production du système de la DPS et pour capitaliser sur l'expérience et les installations de celle-ci, le décret prévoit que l'OCV sera physiquement domicilié à la DPS et animé par un coordonnateur nommé par le Ministre de l'Economie et des Finances. Toutefois, dans sa gestion et la définition de ses activités, l'OCV sera doté d'une certaine autonomie avec la mise en place d'un comité de pilotage comprenant tous les partenaires (services techniques concernés, partenaires au développement, élus locaux, société civile, etc.) Son mode de fonctionnement sera précisé par arrêté

Le financement de l'OCV proviendrait d'une dotation annuelle de l'Etat et de la contribution des bailleurs sous forme d'appui budgétaire. C'est dans le cadre de ce montage financier pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire que s'inscrit l'appui en équipement que l'AFDS apportera la DPS conformément à la convention qui les lie. Les spécifications du matériel nécessaire, les estimations de quantités et de coûts faites par le consultant d'IDEA INTERNATIONAL (Canada) ont été actualisées pour tenir compte des changements intervenus dans l'environnement informatique de la DPS. Une requête comportant ces spécifications a été adressée à l'AFDS.

A ce propos, il est prévu le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un document de projet relatif au plan de financement de l'OCV. Des CV ont été collectés en vue du recrutement qui devra se faire avant la fin de l'année.

Conformément aux recommandations du consultant et au plan d'action élaboré à cet effet, la DPS a recruté un ingénieur statisticien économiste (ISE), un ingénieur des travaux statistiques (ITS) sur les deux prévus, un socio économiste et un informaticien, en rapport avec le PNUD et le coordonnateur du Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP). L'équipe travaille actuellement sur l'actualisation de la Banque de Données des Indicateurs Socioéconomiques (BADIS), l'extension des indicateurs de la Life Data Base (LDB) et la standardisation des bases de données de la DPS. Les consultants seront mis à contribution dans l'actualisation des données du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) et de l'Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS) prévue dans le plan d'action. Toutefois, cette question de l'actualisation devra être réexaminée en rapport avec la définition du contenu et du calendrier de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté, en tenant compte du programme global d'enquêtes de la DPS et des délais impartis.

En vue de prendre connaissance et de tirer profit de l'expérience de pays disposant d'observatoires fonctionnels le PNUD avait recommandé au groupe de travail chargé du suivi de la mise en place de l'OCV d'effectuer des missions au Burkina Faso (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Emploi) et au Bénin (Observatoire du Changement Social). Il est prévu une mission au Cap Vert qui a capitalisé sur l'expérience de ces pays et dispose actuellement d'un système plus opérationnel, surtout en matière de communication. Sur une proposition du PNUD d'autres missions sont prévues en Asie où des expériences intéressantes sont menées au Vietnam et en Thaïlande.

Le groupe de travail a également pris part à un atelier sur les systèmes de suivi-évaluation des DSRP et OMD tenu au Québec en 2003.

1.3. LE RESEAU PRODUCTEURS-UTILISATEURS

Au Sénégal, le système d'information statistique rencontre encore des difficultés liées à l'absence de concertation et de coordination des activités de production entre les producteurs et les utilisateurs. Les problèmes d'harmonisation des méthodes et des nomenclatures, de formation des agents, l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières limitent considérablement les activités de production et affectent la qualité des données. De plus, certains besoins d'information indispensable ne sont pas entièrement satisfaits, notamment pour le suivi des conditions de vie des ménages et la pauvreté.

A cet effet, il est assigné au Réseau "Producteurs-Utilisateurs" l'objectif principal d'accroître l'efficacité de la production de données statistiques pertinentes, fiables et actuelles, en vue de mieux répondre à la demande d'informations sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté exprimée par les différents acteurs. Cela passe par une amélioration des méthodes de collecte, de production et de diffusion des informations ainsi que des échanges et de la collaboration technique entre acteurs. Le réseau est donc conçu comme un espace de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs et un cadre de concertation pour la production de statistiques de qualité dans le secteur public. Il devra aussi faciliter la circulation et les échanges d'informations, d'expériences et de savoir-faire entre partenaires, sur toutes les questions touchant les données, les méthodologies, la production de rapports et la diffusion.

La mise en place du Réseau et le démarrage de ses travaux dans les meilleurs délais sont des tâches cruciales. qui doivent accompagner la mise en place de l'OCV pour faciliter sa mise en œuvre et rendre son fonctionnement plus efficace. Cependant, aucune des activités relatives au Réseau n'a encore été entamée au titre de la convention, même si des rencontres antérieures à celle-ci avaient permis de sensibiliser les principaux partenaires sur les problèmes évoqués et sur la nécessité de prendre en charge les questions de concertation, d'harmonisation et de coordination.

1.4. LA BASE DE DONNEES SUR LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES URBAINES

Une enquête "village" réalisée par la DPS en 2000 a permis la constitution d'une base de données qui a servi de référence pour le ciblage des communautés rurales les plus démunies, donc susceptibles de recevoir les premières interventions des programmes de réduction de la pauvreté. L'enquête a collecté des données essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, marchés, infrastructures, etc.).

Il s'est avéré nécessaire de disposer de données similaires pour le ciblage dans les communautés urbaines mais aussi de base de sondage pour certaines enquêtes spécifiques. C'est dans cette perspective que la DPS avait élaboré et soumis les TDR de consultants à l'AFDS pour observations et validation. Il convient de noter cependant qu'aucune activité n'a été réalisée dans cette composante. En tout état de cause, la réalisation de cette opération devra s'intégrer dans le programme d'activités de l'Observatoire pour l'année 2005.

1.5. L'ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE

Pour pallier la lourdeur des enquêtes de type budget consommation classique comme l'ESAM II, l'enquête de suivi est conçue comme une opération légère avec une seule visite dans le ménage.

Le contenu de l'enquête sera une synthèse du QUID, l'EPPS et de l'Enquête sur les Priorités (ESP). Cette dernière comprend un volet dépenses qui permet d'estimer des taux de pauvreté monétaires. La collecte des données devra s'étaler sur quatre mois avec une saisie parallèle pour raccourcir la durée de l'exploitation informatique et par suite les délais de mise à disposition des résultats. Pour satisfaire les besoins de la gestion à la base, l'enquête devait, dans sa conception initiale, produire des résultats significatifs comparables entre les milieux urbain et rural d'un même département. Diverses raisons empêchent le respect du calendrier initialement proposé. Un nouveau programme de travail et une nouvelle approche méthodologique seront proposés pour 2005, en tenant compte des contraintes de calendrier qui sont évidentes vu les délais de bouclage du projet.

1. 6. L'ELABORATION D'UNE MCS ET D'UN MEGC

Dans le cadre de la convention, il est entrepris la réalisation d'une MCS comme cadre d'analyse des effets, des politiques économiques. Son principal objectif est de retracer l'ensemble des revenus et dépenses de l'économie afin de faire apparaître les mécanismes de répartition.

Pour répondre également aux préoccupations de la CSPLP/MEF (élaboration de MCS régionales) et aux besoins de l'AFDS (suivi et analyse au niveau régional), il a été retenu de mettre en application les recommandations de la mission de supervision de la Banque Mondiale d'octobre 2002, en harmonisant les actions prévues dans ce cadre. Aussi, les termes de référence ont-ils été modifiés pour intégrer l'élaboration des MCS régionales, en priorité dans les régions où intervient l'AFDS. (Dakar, Fatick, Kaolack et Kolda). A cet effet, il a été organisé en 2004, un atelier de formation et de lancement des travaux auquel, l'Université a pris part. A cette occasion la MICS et le MEGC ont été présentés en vue d'imprégner et de mettre à niveau l'ensemble des agents impliqués, y compris ceux des Services régionaux de la Prévision et de la Statistique. Les sujets traités incluent aussi des rappels sur la Comptabilité Nationale. Dans le but de parfaire la méthodologie préconisée pour l'élaboration des MCS, chaque participant a apporté sa contribution, partant de sa propre expérience du terrain. L'objectif visé est qu'à terme, les acteurs régionaux et les structures intervenant au niveau régional, se familiarisent avec la méthodologie. Un programme d'actions a été élaboré de concert avec la CSPLP/MEF qui se charge désormais de coordonner l'opération intégrée en son sein.

2. PERSPECTIVES EN 2005

Pour non-disponibilité des fonds attendus du fait d'incompréhensions dans les procédures de décaissement, les travaux prévus dans certaines activités n'ont pas pu démarrer dans les Programmes d'Opérations et Bilans Annuels (POBA) présentés en octobre 2002 et en 2003. Il s'agit de : l'Enquête de Suivi de la Pauvreté, la Base de Données des Infrastructures Socioéconomiques en milieu urbain, la mise en place du Réseau "Producteurs-utilisateurs" de données statistiques et la définition de son plan d'action. Ces activités seront planifiées au cours de 2005 en fonction du programme global d'enquête de la DPS pour la période. Considérant l'importance des moyens nécessaires et la particularité de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté, les modalités de sa mise en œuvre d'une part et d'autre part les contraintes particulières qui pèsent sur son exécution dans les meilleurs délais et conditions, il sera proposé une nouvelle approche pour sa réalisation effective.

En revanche, certaines activités ont bien démarré mais comportent des phases non encore réalisées. Il s'agit de la présentation des résultats de l'**ESAM II** et la poursuite des analyses approfondies, l'exécution de certaines tâches de l'**OCV** et l'équipement de celui-ci ainsi que les travaux complémentaires de la **MICS** et du **MEGC** (Cf. CSMEF).

2.1. La finalisation des opérations de l'ESAM II

A la suite du premier rapport déjà publié, la DPS a finalisé le rapport de synthèse qui a abordé des thèmes relatifs aux caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages, l'éducation, la santé et la nutrition, l'emploi, les transferts volontaires des ménages, les dépenses et la consommation des ménages ainsi que la migration. Ce rapport a été validé au cours d'un atelier interne et sera mis à disposition avant la fin décembre 2004. Il devra faire l'objet d'un séminaire de présentation durant le premier trimestre de 2005 pour un coût évalué à 16.898.276 francs CFA.

Pour faciliter l'utilisation des données de l'enquête et assurer une large diffusion des résultats de l'enquête, il est envisagé la production d'un CD ROM comportant toute la documentation de l'enquête.

Enfin, la formation, les voyages d'études, les analyses thématiques approfondies et les séminaires prévus seront programmés en 2005, en collaboration avec des instituts et chercheurs nationaux.

2.2. La poursuite des travaux de mise en place de l'Observatoire

Le Plan d'Action de l'OCV pour l'année 2005 met l'accent sur les préalables au démarrage effectif des activités stratégiques pour un meilleur suivi des conditions de vie et de la pauvreté. L'activité majeure est l'élaboration du document de projet pour le financement de l'OCV. Des CV de consultants sont déjà collectés pour une sélection avant la fin décembre 2004. La signature du décret définissant le cadre juridique de l'OCV et la définition des modalités de son fonctionnement sont aussi des tâches urgentes qui devront contribuer à accélérer la mise en place et le démarrage effectif de celui-ci. Un suivi régulier est assuré au niveau institutionnel. En effet, vu les demandes pressantes des utilisateurs et la nécessité d'appuyer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, les différents partenaires sont convenus de démarrer sans tarder, sur la base des fonds mis à disposition par le PNUD à travers le PAREP. Les actions à mener avec ces fonds comportent le recrutement d'experts et l'achat d'équipements, sous l'hypothèse que le concours des autres bailleurs suivra. S'agissant des ressources humaines prévues dans le plan d'action, il reste à compléter l'effectif, par un ITS qui sera recruté avant la fin 2004. Sans être décisif, l'appui financier de 110 millions de FCFA, prévu dans le cadre de la convention, facilitera le démarrage des activités stratégiques de l'OCV en aidant à la prise en charge immédiate des équipements et matériel informatique.

Ce plan d'action préconise, dans un premier temps, l'amélioration de la capacité technique de la DPS et celle d'autres ministères techniques, dans le traitement, l'analyse et la publication dans les délais, d'informations exactes pour le suivi et l'aide à la prise de décision sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Ces travaux devront aboutir à la définition et la sélection d'indicateurs pertinents pour le suivi des conditions de vie et de la pauvreté, selon une approche consensuelle élargie.

Sous réserve que les fonds attendus seraient en place suivant le déroulement des différentes phases de l'enquête, le calendrier proposé ici pourra être respecté. Les mesures préconisées, essentiellement d'ordre méthodologique et budgétaire, consistent à :

- Alléger le questionnaire dans sa forme et son contenu
- Revoir le niveau de représentativité de l'enquête: ignorer la distinction urbain/rural au sein d'un même département
- Réduire la taille de l'échantillon : de plus de 20 000 ménages initialement à 13 600
- Réduire le nombre d'équipes de 30 à 23 dont 10 en milieu rural
- Utiliser des véhicules en milieu rural seulement
- Modifier les lignes du budget pour prendre en charge les frais de transport des enquêteurs en milieu urbain (réaffectation de certains postes comme les salaires, la réhabilitation du parc automobile, le carburant, etc.)
- Retenir le principe d'appliquer des procédures d'urgence en cas de nécessité
- S'assurer que le compte de la convention sera alimenté pour financer toute activité entamée, en particulier le paiement sans rupture, des salaires du personnel (agent d'appui et personnel de terrain)
- Prévoir des enquêteurs de réserve et des agents de traitement supplémentaires
- S'assurer que les dépenses qui conditionnent le démarrage et l'exécution de la collecte sont effectuées au départ comme prévu: recrutement personnel d'appui, matériel d'enquête, équipement informatique, impression des questionnaires, etc.

Les économies réalisées dans la réhabilitation de véhicules, la consommation de carburant, les salaires de personnel de terrain, y compris ceux des chauffeurs permettront la prise en charge, par le budget initial, des montants prévus pour le transport urbain et interurbain des équipes qui effectuent la collecte dans les villes de l'échantillon. Elles permettront également de recruter des enquêteurs de réserve, et ce, pour la durée des opérations de terrain. Les lignes du budget relatives au transport du personnel (hors carburant des équipes et réhabilitation du parc automobile) de terrain se présentent ainsi :

Tableau 1 : Postes du budget éligibles pour les transferts permettant la prise en charge du transport du personnel de terrain

	Poste	Montant prévu	Montant à exécuter	Reliquat
1	Salaires chauffeurs équipes de terrain	14 400 000	4 800 000	+ 9 600 000
2	Salaires contrôleurs équipes de terrain	21 600 000	17 280 000	+ 4 320 000
3	Salaires enquêteurs	72 000 000	60 000 000	+ 12 000 000
4	Total	108 000 000	82 080 000	+ 25 920 000

Tableau 2 : Nouveaux postes à créer dans le budget pour la prise en charge du transport du personnel de terrain

	Nouveau Poste	Montant prévu	Montant à exécuter	Reliquat
1	- Frais de transport quotidien	0	18 000 000	- 18 000 000
2	- Frais de transport interurbain	0	3 920 000	- 3 920 000
3	Total frais de transports personnel de terrain	0	25 920 000	- 25 920 000

Les sommes ainsi dégagées (tableau 1) permettent de combler le gap (tableau 2) pour la prise en charge du transport du personnel de terrain évoluant en milieu urbain. Les mesures ainsi proposées permettent aussi, tout en réalisant des économies, de prendre en compte dans l'échantillon les trois départements de la nouvelle région de Matam qui n'était pas encore créée au moment de l'élaboration de ce projet d'enquête. Ce problème de l'échantillon qui n'est pas né de la situation actuelle avait été posé lors des revues de la Banque mondiale. Aussi, pour harmoniser les approches et assurer une égale disponibilité de l'information à la base, le tirage d'un sous échantillon supplémentaire pour cette région s'impose-t-il quelle que soit la méthodologie utilisée.

Dans les conditions ainsi décrites l'enquête pourra s'effectuer selon le calendrier proposé en annexe et à moindre coût. Au plan méthodologique, à défaut de pouvoir distinguer les milieux urbain et rural au sein d'un même département, on sera en mesure d'effectuer avec les données de l'enquête, une *analyse régionale comparée* entre les milieux urbains d'une part et les milieux ruraux d'autre part., ce que les enquêtes existantes comme l'ESAM II ne permettent pas. Le calendrier présenté en annexe indique la programmation et les montants prévus par période.

3. LES RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus seraient la création d'un système d'information fonctionnel, avec des règles d'opération, des bases de données, une infrastructure de support et des applications utilisateurs. Des procédures clairement définies permettant de charger les données dans le système après transformation et validation à des fins d'analyse et de production de rapports et tableaux ainsi que des procédures d'analyse et de dissémination de données sur la pauvreté seront réalisées avec l'appui de l'Observatoire.

4. LES INDICATEURS DE REALISATION

La mise à la disposition des utilisateurs d'indicateurs pertinents par le biais de rapports par intranet et Internet, des publications, des bases de données en ligne, etc.